



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: 9989-12/SG/CER/CAS/RG/REV2

GENÈVE, le 24 septembre 2012

Annexe: 1

Madame, Monsieur,

Je vous écris comme suite à la lettre 9963-12/SG/CER/CAS/RG/REV datée du 18 juillet 2012, qui concernait l'élection par correspondance du vice-président de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), conformément aux dispositions de la règle 92 du Règlement général de l'Organisation.

Les candidatures devaient être soumises au Secrétariat de l'OMM le 17 août 2012 au plus tard. Cependant, le président de la Commission a décidé de reporter au **2 octobre 2012** la date limite de leur dépôt.

Vous trouverez donc en annexe la liste des pays ayant désigné des experts comme membres de la Commission et qui, selon les renseignements dont disposait le Secrétariat au moment de la rédaction de la présente lettre, sont habilités à soumettre des candidatures à la fonction de vice-président de la CSA. Cette liste s'appuie sur les conditions d'éligibilité fixées par les dispositions du Règlement général et les décisions du Congrès ci-après:

1. La règle 185 prévoit que seuls les membres d'une commission sont éligibles à la fonction de président ou de vice-président de cette commission;
2. La règle 8 stipule que, «sous réserve des dispositions de l'article 4 b) de la Convention, nul n'a le droit d'agir en même temps en qualité de président ou de vice-président de plus d'un organe constituant; de même les membres élus du Conseil exécutif n'ont pas le droit d'agir en qualité de président d'un organe constituant»;
3. Par sa résolution 47 (Cg-XIV), le Quatorzième Congrès (Genève, mai 2003) a décidé de maintenir en vigueur la résolution 37 (Cg-XI), qui stipule que les nationaux ou les représentants d'un État Membre de l'OMM en retard de contribution de plus de deux années civiles consécutives ne pourront pas être désignés comme candidats aux élections de membres du bureau d'organes constituants.

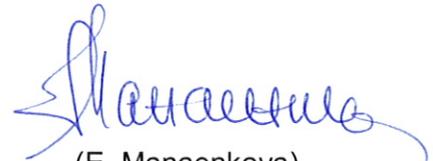
Aux: Représentants permanents des Membres de la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA) (distribution restreinte)

cc: Président de la CSA (pour information)

Après réception des candidatures, je m'assurerai, conformément à la règle 93 du Règlement général, que toute personne dont le nom a été soumis est bien disposée à figurer parmi les candidats à l'élection.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer dès que possible, mais au plus tard le **2 octobre 2012**, toute autre candidature que vous souhaiteriez présenter pour le poste de vice-président de la CSA.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)
pour le Secrétaire Général

ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE

=====

9989-12/SG/CER/CAS/RG/REV2, ANNEXE

LISTE DES MEMBRES AYANT DÉSIGNÉ DES EXPERTS AU SEIN DE LA COMMISSION DES SCIENCES DE L'ATMOSPHÈRE (CSA) QUI REMPLISSENT LES CONDITIONS POUR ÊTRE CANDIDATS AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

(au 24 septembre 2012)

Afghanistan	Gambie
Afrique du Sud	Ghana
Allemagne	Grèce
Arabie saoudite	Guinée
Argentine	Guyane
Arménie	Hong Kong, Chine
Australie	Hongrie
Autriche	Inde
Bangladesh	Indonésie
Barbade	Iran, République islamique d'
Bélarus	Iraq
Belgique	Israël
Belize	Italie
Botswana	Jamaïque
Brésil	Japon
Bulgarie	Jordanie
Burundi	Kazakhstan
Cameroun	Kenya
Canada*	Koweït
Chili	Lesotho
Chine	Lettonie
Chypre	Libye
Colombie	Lituanie
Congo	Madagascar
Costa Rica	Malaisie
Croatie	Mali
Cuba	Malte
Danemark	Maroc
Égypte	Maurice
Émirats arabes unis	Mexique
Équateur	Mongolie
Espagne	Myanmar
États-Unis d'Amérique	Népal
Éthiopie	Niger
Ex-République yougoslave de Macédoine	Nigéria
Fédération de Russie	Nioué
Fidji	Nouvelle-Zélande
Finlande	Norvège
France	

* Le président de la CSA est canadien

Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Paraguay
Pays-Bas
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
République arabe syrienne
République de Corée
République de Moldova
République populaire démocratique de Corée
République tchèque
République-Unie de Tanzanie
Roumanie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Serbie
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Soudan
Sri Lanka
Suède
Suisse
Territoires britanniques des Caraïbes
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Ukraine
Uruguay
Vanuatu
Viet Nam
Yémen
Zambie
Zimbabwe